

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 15 novembre 2022

Nombre de membres		
afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	14	12

L'an deux mil vingt deux

et le **quinze novembre**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Date de la convocation
08-11-2022

Présents : M. POTTIER, M. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, Mme TINOCO, M. BENUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD.

Date d'affichage
17/11/2022

Excusés : Mme VANDEWALLE, Mme MARTEL, M. LEBOUVIER

Absents : Mme LE SENECHAL, M. MARTIN

Mme LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.
Mme VANDEWALLE donne pouvoir à M. POTTIER
Mme MARTEL donne POUVOIR à M. DELARUE
M. LEBOUVIER donne pouvoir à M. GUYET

27-2022

**Les retraits
du
SMICO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités citées ci-après ont sollicité leur retrait au SMICO :

Les communes de :

APPENAI SOUS BELLEME; BAROU EN AUGE; CIRAL; LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny) ; LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche) ; LA FRESNAIE FAYEL ; GOUFFERN EN AUGE (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes) ; LIVAROT PAYS D'AUGE (pour la partie du territoire de Fervaques) ; LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain) ; MORTREE ; RESENLIEU ; SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME ; SAP ANDRE ; TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes) ; TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai) ; VILLIERS SOUS MORTAGNE ; ECOUCHÉ LES VALLÉES ; SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS ; SAINT EVROULT DE MONTFORT ; CHAUMONT ; SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE ; LA GENEVRAIE ; BOUCÉ ; MARCHEMAISON ; FEINGS ; MÉHOUDIN ; LE PIN AU HARAS ; SÉMALLÉ ; SÉVIGNY ; ROSEL ; THUE ET MUE ; BELLOU LE TRICHARD ; MONTS D'ANAINE ; TRACY BOCAGE

Du SIAEP de :
GACÉ

Accusé de réception en préfecture
061-216104323-20221115-27-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Des SIVOS de :
GACÉ ; MONTS D'ANDAINE

Du SIVOM de :

SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable pour le retrait de ces collectivités au SMICO.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Du 17/11/2022

Et publication ou notification

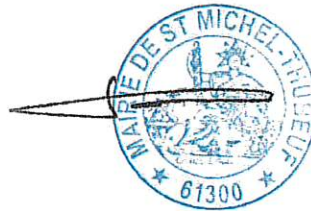
Du 17/11/2022

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 17 novembre 2022

le Maire



Accusé de réception en préfecture
061-216104323-20221115-27-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022